

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2023

AVENANT AU BAIL CIVIL - LOCAUX DE SAINT RAPHAEL

MEMBRES ELUS VOTANTS :

M. Jean-Michel ABEILLE,
M. Adam ABERBACHE
Mme Sandrine ARMABESSAIRE
Mme Christelle BASEVI,
M. Stéphane BELTRANDO,
M. Jean-Luc BENVENUTTO
M. Frédéric BERGON,
M. Stéphane BONIFAY,
Mme Laurence CANANZI,
Mme Stéphanie CARRA,
M. Jean-Christophe CASTAIGNE,
M. Jean-Jacques CASTILLON,
M. Olivier CAVALLO,
M. Thierry COULOMB,
Mme Danielle COURDOUAN,
Mme Anne-Marie DAURY,
M. Christophe DE LORENZI,

M. Vincent GAILLEDROT,
M. Basil GERTIS - Président,
M. Jacques GHELARDI,
M. Julien HUCHETTE,
Mme Emma IHDENE,
Mme Patricia LASSAULT,
M. Bernard LECAT,
M. Jérôme LEDIG,
M. Patrick MALLARONI,
Mme Véronique MAUREL,
Mme Céline RICHAUD,
M. Olivier SERRA,
M. Frédéric SOULIÉ,
M. Jean-Daniel TRESSOL,
M. Arnaud VAN LIMBERGHEN,
M. Lionel VIRENQUE,

MEMBRES ELUS NON VOTANTS :

M. Philippe ARTUPHEL,
M. Claude BARBAROUX,
M. Pascal BATAILLÉ,
Mme Virginie BEAUGRAND,
M. Jacques BIANCHI,
Mme Fernanda DENIS,

M. Philippe DONAT,
M. Michel GILLY,
Mme Mireille KENNEL,
M. Léo Malfant,
M. Joël POTIER,
M. Bruno SOGHOMONIAN,
Mme Véronique VUILLEMIN.

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2023

AVENANT AU BAIL CIVIL - LOCAUX DE SAINT RAPHAEL

La CCI du Var a été sollicitée par la CAVEM et la ville de Saint-Raphaël pour l'implantation dans les locaux de l'Antenne de Saint-Raphaël d'un LORE (Lieu Objectif Réussite des Etudiants) ou Campus Connecté.

En conséquence, il a été décidé de mettre à disposition le second étage de l'Antenne CCI du Var de Saint-Raphaël cadastré sur la parcelle AT n° 945 sis 190 Place Pierre Coulet.

A cet effet, un Bail Civil a été régularisé en date du 11 juillet 2019 pour une durée de 3 années reconductibles avec possibilité de mettre fin au bail après un préavis de 6 mois avant l'expiration de chaque échéance annuelle.

Une demande complémentaire d'occupation a été formulée par la CAVEM (récemment dénommée ESTEREL COTE D'AZUR) il a donc été décidé d'accorder une autorisation d'occupation temporaire pour lesdites surfaces supplémentaires et ce, pour une durée d'un an, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Par suite, une convention d'occupation précaire a été accordée afin de permettre la poursuite de l'occupation des locaux supplémentaires, et ce jusqu'au 30 juin 2023.

Or, la Chambre de commerce et d'industrie du Var, établissement public de l'État, 2^{ème} formateur après l'Éducation nationale, a comme ambition de développer fortement son offre de formation professionnelle et pour cela cette dernière se doit de privilégier ses bâtiments, d'autant que la Loi impose aujourd'hui aux Chambres de Commerce et d'Industrie une stratégie immobilière très drastique.

En conséquence, il est indispensable pour la CCI du Var de pouvoir se projeter rapidement sur un développement de ses formations, et notamment en cœur de Ville de Saint-Raphaël, et réintégrer ses locaux.

Néanmoins, afin de ne pas précipiter les changements d'occupation et de laisser le temps nécessaire à la CAVEM pour trouver une solution de rapatriement du Campus connecté, il a été décidé d'établir un avenant au bail civil du 11 juillet 2019 suivant les clauses et conditions énoncées ci-après.

Locaux objets de l'avenant (voir plan joint) :

Les locaux, objet du présent avenant, sont désignés ci-après et délimités sur les plans ci-annexés et font partie intégrante du bâtiment de l'agence de la CCI du Var d'une superficie totale de 1013 m² sis 190 Place Coulet à Saint-Raphaël (83700) :

Agence CCI du Var de Saint-Raphaël	
<i>Locaux</i>	Superficie
2ème étage du bâtiment de la parcelle AT n° 945 sis 190 Place Pierre Coulet à Saint-Raphael	214 m ²
1 ^{er} étage du bâtiment – parcelle AT n°945 sis 190 Place Pierre Coulet à Saint-Raphael	127 m ²
TOTAL	341 m ²

Durée : Fin de l'occupation pour l'ensemble des locaux le 30 juin 2024

Condition financière : Loyers : 16 063,10 € net de TVA / trimestre + charges

Le Bureau, lors de la consultation électronique qui s'est tenue du 16 au 18 janvier 2023, a émis un avis favorable sur cet avenant au bail.

La Commission des Finances du 17 février 2023 a émis un avis favorable à son adoption par l'Assemblée Générale.

Il est donc demandé aux membres de l'Assemblée d'adopter cette proposition et d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents.

CETTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES VOTANTS

Quorum : 24 – Voix pour : 32 – Voix contre : 0 – Abstention : 1

**Fait à Toulon,
Le 2 mars 2023**

Le membre Secrétaire



Céline RICHAUD

Le Président,

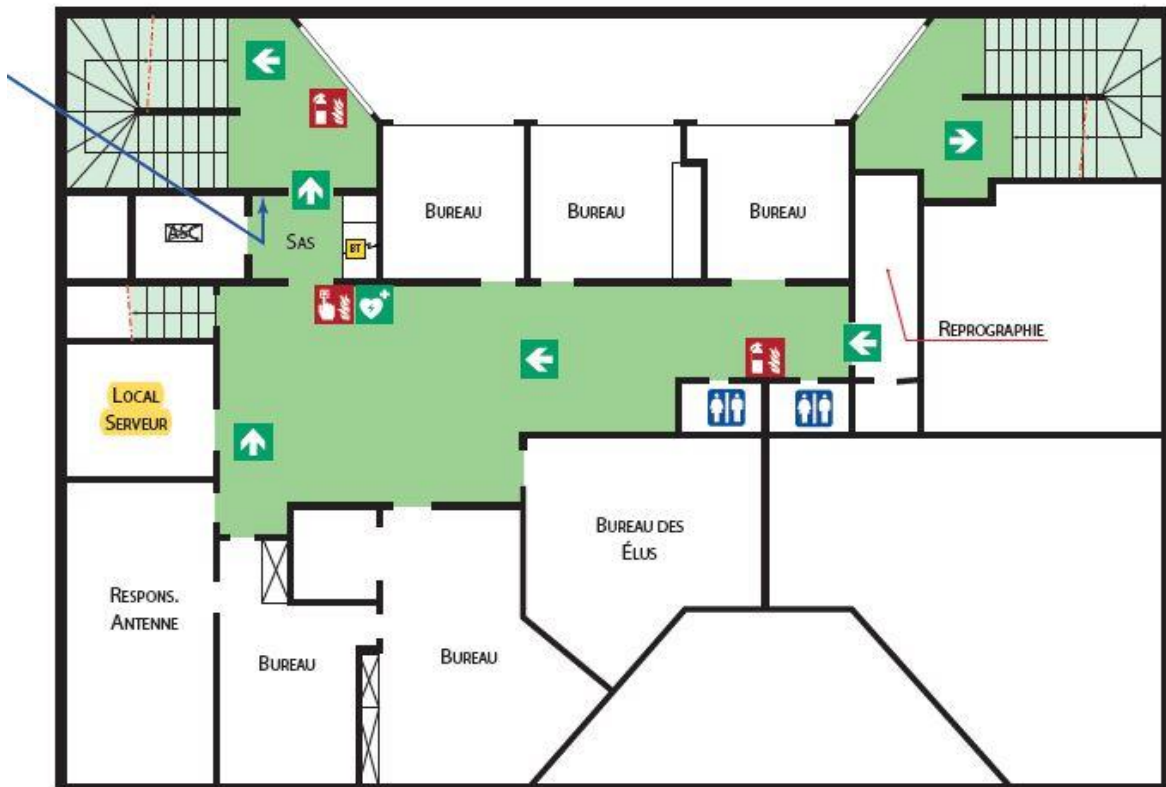


Basil GERTIS

ANNEXE 1 : PLANS DES LOCAUX

Plan du 1^{er} étage

CCI DU VAR
190 PLACE PIERRE COULLET
83700 SAINT-RAPHAËL



Plan du 2^{ème} étage

